

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Pays Losnais

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1- Caractérisation technique du service

- 1.1 Présentation du territoire desservi
- 1.2 Mode de gestion du service
- 1.3 Les temps forts de cette année et les propositions d'amélioration
- 1.4 Estimation de la population desservie
- 1.5 Nombre d'abonnés
- 1.6 Inventaire du patrimoine
- 1.7 Interventions sur le réseau

2- Bilan hydraulique

- 2.1 Les volumes prélevés
- 2.2 Volumes mis en distribution
- 2.3 Volumes consommés autorisés
- 2.4 Bilan hydraulique pour l'exercice 2020

3- Tarification de l'eau et recettes du service

- 3.1 Facture d'eau type (D102.0)
- 3.2 Recettes

4- Indicateurs de performance

- 4.1 Qualité de l'eau
- 4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)
- 4.3 Indicateurs de performance du réseau
 - 4.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)
 - 4.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)
 - 4.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)
 - 4.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)
- 4.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

5- Financement des investissements

- 5.1 Branchements en plomb
- 5.2 Montants financiers
- 5.3 Etat de la dette du service
- 5.4 Amortissements
- 5.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

6- Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

- 6.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

7- Tableau récapitulatif des indicateurs

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Pays Losnais
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Laperrière-sur-Saône, Losne, Saint-Jean-de-Losne, Saint-Seine-en-Bâche, Saint-Symphorien-sur-Saône, Saint-Usage, Samerey, Échenon

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en délégation de service public : affermage

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de début de contrat : 01/01/2019
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2030

1.3. Les temps forts de cette année et les propositions

Au-delà des actions récurrentes et contractuelles sur le réseau et l'usine, l'année aura été marquée par les évènements particuliers suivants :

Réseau :

- **campagnes de recherches de fuites** sur les secteurs de Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage et Echenon et Losne de façon à améliorer durablement le rendement du réseau.
- Réception de l'extension du réseau d'eau de la zone d'activité de l'Echelotte à Saint Usage.

1.4. Estimation de la population desservie (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 6 208 habitants au 31/12/2021 (6254 au 31/12/2020).

1.5. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 2 874 abonnés au 31/12/2020 (2 861 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2020	Nombre d'abonnés au 31/12/2021	Variation en %
Laperrière-sur-Saône	190	189	-0.56
Losne	737	749	+1.60
Saint-Jean-de-Losne	527	520	-1.35
Saint-Seine-en-Bâche	177	174	-1.72
Saint-Symphorien-sur-Saône	177	175	-1.14
Saint-Usage	634	643	+1.4
Samerey	79	80	+0.01
Échenon	340	344	+1.16
Total	2 861	2 874	+0.45

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 35.93 abonnés/km au 31/12/2021 (36.03 abonnés/km au 31/12/2020)

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,16 habitants/abonné au 31/12/2021 (2,18 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 95,51 m³/abonné au 31/12/2021. (91,52 m³/abonné au 31/12/2020).

1.6. Inventaire du patrimoine

a. La ressource

La ressource d'eau brute est située sur la commune d'Echenon.

L'eau souterraine est prélevée dans un puits via 2 pompes d'exhaure fonctionnant en alternance.

La capacité de production est de 2440 m³/j

b. La station de traitement

La station de traitement est située sur la commune de St Jean de Losne.

La capacité de production est de **1 800 m³/j**.

Le traitement de l'eau consiste en une simple injection de chlore gazeux.

L'ex SIEA de Laperrière est alimenté par la station de pompage de Maison Dieu, située dans la commune de Losne. Au niveau de cette station de pompage, il y a un ajout de chlore gazeux dans l'eau distribuée.

c. Les réservoirs

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des réservoirs			
Commune	Site	Volume utile	Unité
ECHENON	Réservoir des Têtes Echenon	750	m ³
LAPERRIÈRE-SUR-SAÔNE	Réservoir Le Village	250	m ³
SAINT-JEAN-DE-LOSNE	Réservoir aux Beudes Losne	500	m ³
SAINT-JEAN-DE-LOSNE	Réservoir Place Belle Defense	300	m ³
SAINT-SEINE-EN-BÂCHE	Réservoir de St Seine en Bâche	250	m ³
SAINT-USAGE	Réservoir de la Gare (désaffecté)	100	m ³

d. La station de pompage/relevage

Inventaire des installations de pompage - relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
LOSNE	Surpresseur de Maison Dieu	2010	11	m ³ /h

e. Les canalisations

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	52	362	-	803	-	-	218	133	1 568
50-99 mm	24 026	726	-	9 857	-	-	706	161	35 475
100-199 mm	35 630	422	-	5 892	-	-	-	-	41 943
200-299 mm	4 257	-	-	-	-	-	-	-	4 257
Inconnu	39	-	-	-	-	-	-	-	39
Total	64 004	1 510	-	16 551	-	-	923	294	83 282

Le tableau ci-dessus détaille l'ensemble du linéaire de canalisation et pas uniquement le linéaire de distribution utilisé pour le calcul du rendement.

f. Les compteurs

Le tableau suivant détaille le parc compteur par code usage, tranches de diamètres et tranches d'âge. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre						
Usage	Tranche d'âge	Inconnu	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Eau froide	A 0 - 4 ans	-	381	10	1	392
Eau froide	B 5 - 9 ans	-	691	16	3	710
Eau froide	C 10 - 14 ans	-	1 216	15	1	1 205
Eau froide	D 15 - 19 ans	-	485	12	-	497
Eau froide	E 20 - 25 ans	-	179	3	-	182
Eau froide	F > 25 ans	-	32	6	2	40
Eau froide	Inconnu	-	4	-	-	4
Incendie	A 0 - 4 ans	-	1	-	-	1
Incendie	C 10 - 14 ans	-	-	-	1	1
Incendie	F > 25 ans	-	-	-	1	1
Total		0	2989	62	9	3060

1.7. Les interventions sur le réseau

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
ST JEAN DE LOSNE-Station de St Jean de Losne-RVT-Débitmètre	1 115,18
-	1 115,18

Renouvellement et réhabilitation des réseaux	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
ST JEAN DE LOSNE--RVT-Accessoires hydrauliques	321,73
-	321,73

Renouvellement des branchements	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Branchements	16 980,98
Total	16 980,98

2. Bilan hydraulique

2.1 Les volumes prélevés

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Prélèvement d'eau- Le Cras	370 531	439 846	+18,7

2.2 Les volumes mis en distribution

Volumes mis en distribution (m ³)			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	375 892	430 735	14,6%
dont volumes eau brute prélevés (A')	375 892	430 735	14,6%
dont volumes de service production (A'')	0	0	0,0%
Total volumes eau potable importés (B)	0	0	0,0%
Total volumes eau potable exportés (C)	0	0	0,0%
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	375 892	430 735	14,6%

2.3 Les volumes consommés autorisés

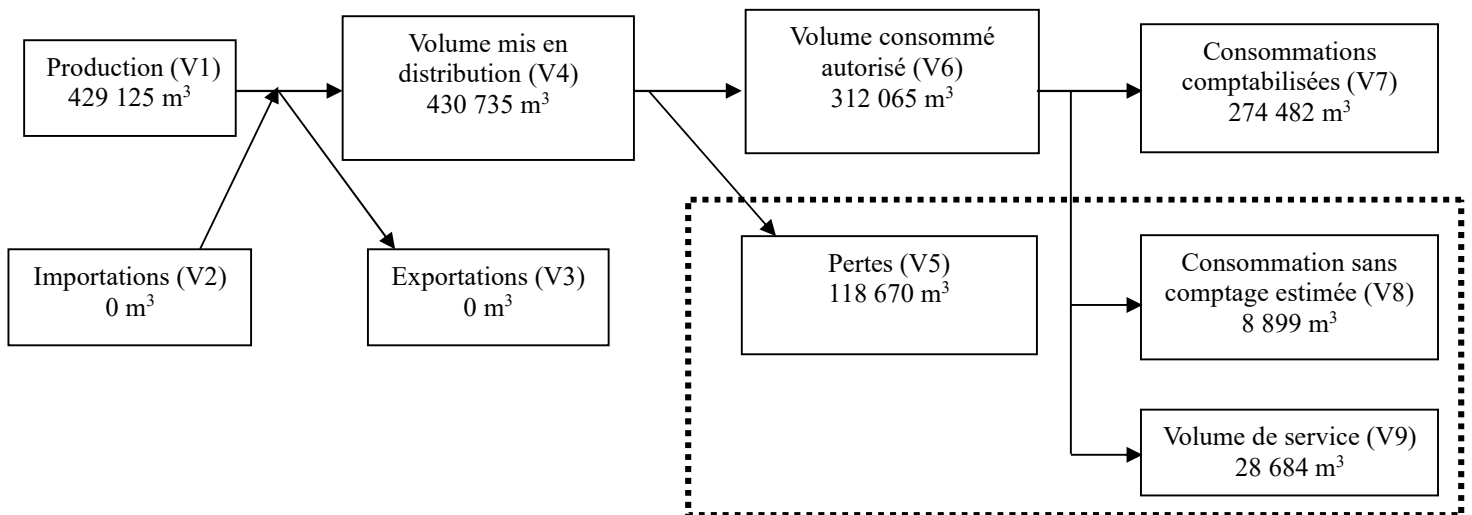
La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes susceptibles de varier et qui ne sont pas nécessairement positionnées en début ou en fin d'année civile. Conformément à la réglementation, et de façon à minimiser les erreurs d'estimations ou d'extrapolation lors du calcul de rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes, il a été décidé de calculer les volumes consommés autorisés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période comprise entre deux relèves ramenée à 365 jours.

- Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :
 - **Volumes comptabilisés** : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés.
 - **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manoeuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
 - **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Volumés consommés autorisés (m ³)			
Désignation	2020	2021	N/N-1 (%)
Volumés comptabilisés (E = E' + E'')	261 839	274 482	4,8%
- dont Volumés facturés (E')	242 084	271 700	12,2%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumés dégrévés, gestes commerciaux...) (E'')	19 755	2 782	- 85,9%
Volumés consommés sans comptage (F)	2 550	8 899	249,0%
Volumés de service du réseau (G)	23 500	28 684	22,1%
Total des volumés consommés autorisés (E+F+G) = (H)	287 889	312 065	8,4%

2.4 Bilan hydraulique pour l'exercice 2021



3. Tarification de l'eau et recettes du service

3.1 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €
Part fixe annuelle collectivité	15,00	15,00
Part proportionnelle collectivité	66,00	54,00
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	81,00	69,00
Part fixe annuelle SUEZ	65,66	70,20
Part proportionnelle SUEZ	62,40	65,76
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	128,94	135,96
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,60	9,60
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60
VNF Prélèvement :	---	---
Autres	---	---
TVA	13,93	13,66
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57,13	56,86
Total	267,07	261,82
Prix TTC au m³	2,225	2,18

3.2 Recettes**Recettes de la collectivité :**

Les reversements à la collectivité		
Période	Date du reversement	Montant (€)
FDR EAU - SOLDE -	30/09/2021	51,75
FDR EAU - SOLDE - 01/2021 A 03/2021	30/04/2021	10 398,24
FDR EAU - SOLDE - 04/2021 A 06/2021	31/07/2021	1 468,05
FDR EAU - SOLDE - 07/2021 A 09/2021	31/10/2021	4 148,85
FDR EAU - SOLDE - 09/2020 A 08/2021	31/10/2021	162,40
FDR EAU - SOLDE - 10/2020 A 12/2020	31/01/2021	2 097,05
SURTAXE EAU - SOLDE -	30/09/2021	343,87
SURTAXE EAU - SOLDE - 01/2021 A 03/2021	30/04/2021	66 775,44
SURTAXE EAU - SOLDE - 01/2021 A 09/2021	31/10/2021	509,31
SURTAXE EAU - SOLDE - 04/2021 A 06/2021	31/07/2021	10 556,78
SURTAXE EAU - SOLDE - 07/2021 A 09/2021	31/10/2021	63 284,05
SURTAXE EAU - SOLDE - 10/2020 A 12/2020	31/01/2021	12 112,75
SURTAXE EAU - SOLDE - 10/2020 A 12/2020	31/03/2021	378,53
		172 287,07

4 Indicateurs de performance

4.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	19	0
Paramètres physico-chimiques	14	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	10
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	20
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

4.3 Indicateurs de performance du réseau

4.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021
Rendement du réseau	72,45 %

4.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 5,35 m³/j/km

4.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 4,07 m³/j/km.

4.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0	1	0,500	0,470	1,480

Au cours des 5 dernières années, 3,45 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,86 %

4.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80 % (60% en 2020).

5 Financement des investissements

5.1 Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		Néant
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

5.2 Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	332 191,17 € HT	259 386,57 € HT
Montants des subventions en €	200 745,00 € HT	84 210,00 € HT
Montants des contributions du budget général en €	131 446,17 €	175 176,57 €

Sachant qu'au vu de la date de fin des travaux réalisés en 2021, les subventions seront versées en 2022 pour un montant d'environ 183 561,67 € entre l'agence de l'eau et les services de l'Etat (DETR).

5.3 État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

<u>EMPRUNT CEBFC</u>		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		455 921,21 €	429 811,03 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	25 103,80 €	26 110,18 €
	en intérêts	18 631,68 €	17 625,30 €
<u>EMPRUNT CREDIT MUTUEL</u>		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		229 159,40 €	209 816,17 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	19 151,00 €	19 343,23 €
	en intérêts	2 411,44 €	2 219,21 €

5.4 Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 103 750 € (103 750 € en 2020).

5.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels HT
Diagnostic agricole Puits Echenon	3 025 €
Extension de réseau AEP (St Seine en Bâche)	14 601,61 €
Renouvellement canalisation de transport Echenon	154 495,93 €

6 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 1 demande d'abandon de créance.

68.85 € HT ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0.0003 €/m³ pour l'année 2021 (0,0005 €/m³ en 2020).

7 Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	Indicateur	2021	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	6 208	Nombre	B
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	2 874	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	79,95	km	A
Tarifcation	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,18183	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	72,45	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	5,35	m ³ /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	4,07	m ³ /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0,0003	Euros par m ³ facturés	A